Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120712-2012_B288-DE
Date de télétransmission : 17/07/2012
Date de réception préfecture : 17/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B288

OBJET : Promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association "L'Arum et la Libellule" pour l'organisation d'une exposition d'art floral à Saint-Cannat

Le 12 juillet 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Excusé(e)s :
BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction de la Communication
CB

04_01

BUREAU DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du territoire

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « L'Arum et la Libellule » pour l'organisation d'une exposition d'art floral à Saint-Cannat
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'association « L'Arum et la Libellule » sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'une exposition d'art floral à Saint-Cannat les 11 et 12 mai.

Le présent rapport vous propose d'attribuer une subvention de 700 € à cette association pour l'organisation de cet évènement local qui regroupe, le temps d'un week-end, plusieurs centaines d'amateurs, et qui contribue au rayonnement communautaire en matière de tourisme et de découverte du patrimoine local.

Le dossier de demande de subvention (n°GU 00985) est parvenu au guichet unique de la CPA avant la tenue de la manifestation, mais n'a pas pu, pour des raisons administratives, être présenté à un précédent Bureau.

Exposé des motifs :

L'association « L'Arum et la Libellule », créée en 2000, et située à Saint-Cannat, a pour objet le développement de l'art floral par l'organisation d'ateliers, de cours et de formations.

Cette année, l'association a choisi d'organiser son évènement annuel en marge du Congrès des Feux de la Saint-Jean de Saint-Cannat.
Ainsi, une exposition d'art floral a été spécialement créée, réunissant un public varié et enthousiaste, durant les 11 et 12 mai dernier.
Plusieurs centaines d'amateurs et touristes ont pu découvrir ainsi le savoir-faire local grâce à cette manifestation.

L'association sollicite donc la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution d'une subvention de 700 €, pour l'achat des fleurs et végétaux nécessaires au bon déroulement de la manifestation, dont le budget total s'élève à 1 700 €.

Le dossier de demande de subvention (n°GU 00985) est parvenu au guichet unique de la CPA avant la tenue de la manifestation, mais n'a pas pu, pour des raisons administratives, être présenté à un précédent Bureau.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Convention d'objectifs Oui/non
2012_00985	Exposition d'art floral 11 et 12 mai 2012	L'Arum et la Libellule	Développement de l'art floral Ateliers, cours, formation	0	1 700 €	700 €	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 700 € à l'association « L'Arum et la Libellule » pour l'organisation d'une exposition d'art floral ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 023-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

2012_B288

OBJET : Promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association "L'Arum et la Libellule" pour l'organisation d'une exposition d'art floral à Saint-Cannat

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JUIL. 2012